

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR
datant de moins de 3 mois à la clôture de l'inscription
Modèle de certificat obligatoire

Exigé pour toute candidature à une session de recyclage
au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur

Je soussigné(e), docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, et certifie avoir examiné

Madame, Monsieur ⁽¹⁾ _____

(1) Rayer la mention inutile

candidat(e) à ce certificat et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice de la profession.

Ce sujet présente une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements
- de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau
- de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe et la ventilation artificielle.

J'atteste en particulier que l'intéressé(e) présente une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

SANS CORRECTION Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour un œil. SOIT AU MOINS 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10	AVEC CORRECTION Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10). Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.
CAS PARTICULIER Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + Inférieure à 1/10	CAS PARTICULIER Dans le cadre d'un œil amblyope, le critère est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil est une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du praticien :